



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

retraite du combattant

Question écrite n° 132325

Texte de la question

Mme Marie-Louise Fort attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur l'inégalité de traitement entre le public et le privé eu égard à la campagne double. En effet, les appelés du contingent issus du secteur privé ne sont pas concernés par le bénéfice de la campagne double, celui-ci étant réservé aux fonctionnaires et assimilés. Elle lui demande donc quels sont les éléments justifiant cette différence de traitement et quelles mesures l'État compte mettre en oeuvre afin d'y remédier.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Louise Fort](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132325

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3213

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)